

Séance Plénière du Conseil d'Alsace
15 décembre 2025

AMENDEMENT - POUR LE DÉPLOIEMENT DE MAISONS URBAINES et RURALES DE SANTÉ EN ALSACE !

Rapport N°CD-2025-5-8-3
N° applicatif 13217

Exposé sommaire - La question de la santé dans le cadre de la politique de la CeA est fondamentale notamment sur le plan des investissements. Territorialiser l'offre de soins, autrement dit permettre un accès facilité à des soins de santé pour toutes et tous doit être notre boussole. Il est notamment indispensable de déployer le modèle des Maisons urbaines de santé dans les quartiers excentrés des villes et pour les ruralités sous le même modèle prenant le nom de Maisons rurales de santé.

Les déserts médicaux représentent 87% du territoire national. Les ruralités sont fortement touchés et l'Etat met en œuvre des missions de solidarité obligatoire des médecins libéraux, par application de la loi du 27 décembre 2023.

Notre collectivité doit assumer son rôle dans ce cadre. C'est par le financement attribué aux bailleurs sociaux propriétaires des Maisons de santé que notre Collectivité peut garantir le déploiement des offres de soins. Un modèle existe celui de la maison urbaine de santé, développée à Strasbourg sous l'impulsion de la municipalité avec le soutien majeur de l'Etat, de la CAF et de la CeA. Ce modèle peut se décliner dans la ruralité alsacienne, sous la forme de Maison rurale de santé (MRS) que notre collectivité peut mettre en œuvre en partenariat avec les communautés de communes. Cependant, les déserts médicaux concernent tout autant les villes, comme Strasbourg et Mulhouse qui concentrent une grande pauvreté, mais également Haguenau. Selon l'ARS, la présence d'une Maison urbaine de santé permet de faire régresser le désert médical.

Il est par conséquent indispensable que notre Collectivité réaffirme son engagement auprès de la Ville de Strasbourg, la Ville de Haguenau et la Ville de Mulhouse en faveur des Maisons urbaines de santé.

Amendement:

AJOUTER page 25, APRÈS :

En 2026, la collectivité investira dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens, à travers un fonds de subvention dédié de 1,4 M€.

LA PHRASE SUIVANTE :

Notre Collectivité s'engage à lutter contre les déserts médicaux à travers le modèle des maisons urbaines de santé à Strasbourg, à Haguenau et à Mulhouse, en partenariat avec l'ARS, la CAF, ainsi que les municipalités. Cet engagement prend la forme de financements attribués aux bailleurs sociaux propriétaires des bâtiments et ce en 2026 jusqu'à la fin du mandat. Le fonds investissement santé ainsi que le fonds du développement urbain pourront être utilisés à cette fin.

De la même façon, dans les ruralités, afin de garantir un accès aux soins de proximité, des Maisons rurales de santé seront mises en œuvre en partenariat avec les communes et communautés de communes.

Amendement déposé par **Mme Fleur Laronze** pour le collectif des élu·s écologistes et communiste.

